Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Conferenza delle direttrici e dei direttori di finanza delle città

Rapport annuel 2017

Rapport de gestion 2017

1. Organisation et évolution de la composition

La Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV, fondée en 2014 en tant que section de l'Union des villes suisses, défend les intérêts des villes en matière de politique budgétaire et fiscale. Lors de sa fondation, la CDFV comptait 23 membres, et fin 2016, elle en avait déjà 27. Durant l'année du rapport, la CDFV est parvenue à recruter quatre nouveaux membres – notamment dans le contexte de son implication sur le plan de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Baden, Granges, Horgen et Meyrin sont ainsi venues rejoindre les rangs de la CDFV. Fin 2017, la conférence comptait donc 31 membres.

2. Comité

Dans le cadre de l'affectation des postes devenus vacants au sein du comité suite aux démissions de Stefan Roth, de Lucerne et d'Alexandre Schmidt, de Berne, le comité a décidé de proposer à l'assemblée générale un élargissement du comité à deux membres supplémentaires ainsi qu'un amendement des statuts correspondant. Ces changements ont pour but de donner au comité une assise plus large et de refléter plus fidèlement l'origine géographique et l'appartenance politique des membres de la CDFV. L'assemblée générale a suivi cette argumentation et approuvé les propositions du comité. Elle a élu au comité, qui compte désormais neuf membres, la nouvelle directrice des finances de la ville de Lucerne, Franziska Bitzi Staub, et le nouveau directeur des finances de la ville de Berne, Michael Aebersold, ainsi que les directeurs des finances des villes de Neuchâtel et de Zoug, Fabio Bongiovanni et Karl Kobelt.

2. Principaux thèmes

Réforme de l'imposition des entreprises III / projet fiscal 17

La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et ses répercussions sur les finances communales ont été dès le départ au centre des activités de la CDFV. Redoutant des pertes fiscales massives, la CDFV a adopté une attitude critique vis-à-vis du projet de réforme adopté par le Parlement. Dans la campagne de votation, certains membres se sont engagés en première ligne contre la RIE III et ont été perçus comme des adversaires de poids. Après le scrutin, la CDFV et l'Union des villes suisses ont conjointement réclamé que soit rapidement étudié en concertation avec les villes un nouveau projet de réforme supportable pour les communes. Grande a donc été dans un premier temps la consternation lorsque l'on a appris que les villes n'étaient pas représentées dans l'organe de pilotage composé de la Confédération et des cantons et destiné à élaborer les lignes directrices du nouveau projet. Par la suite, les villes et les communes ont toutefois été étroitement associées aux travaux. La présidence de la CDFV s'est impliquée de manière active et constructive et a obtenu la prise en compte des revendications centrales des villes. Le nouveau projet, appelé Projet fiscal 17, se présente ainsi de manière plus équilibrée que la RIE III et tient aussi compte du contrefinancement. Les villes se réjouissent tout particulièrement de l'inclusion dans le projet de ce que l'on appelle une «clause communale», selon laquelle l'échelon communal doit lui aussi bénéficier des paiements compensatoires de la Confédération. Comme le montrent les travaux et leurs résultats, l'évidence qu'une réforme fiscale ne peut réussir sans les villes s'est imposée.

Études «Charges des centres urbains»

Après une étude sur les impôts des villes, la CDFV a donné en 2016 mandat pour une nouvelle étude sur les charges de centre urbain. Au total, neuf villes ont participé à l'étude réalisée par l'institut de recherche et de conseil Ecoplan. La méthode uniforme utilisée pour le relevé des charges de centre a pour la première fois rendu possible une comparabilité entre les villes participantes. Les résultats ont été présentés fin août à l'occasion d'une conférence de presse. On a constaté qu'en dépit des grandes disparités existant entre les villes participantes, il subsiste au bout du compte partout des charges de centre significatives non couvertes. Les directrices et directeurs des finances des villes de Berne, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall ont ainsi réclamé devant les médias une compensation plus juste des prestations municipales. Les résultats de l'étude ont suscité un large intérêt, ce qui est réjouissant. La CDFV est parvenue à placer ce sujet au niveau national, et les discussions devront désormais se poursuivre au niveau cantonal.

Consultations
En 2017, la CDFV a participé avec l'Union des villes suisses à plusieurs consultations. Ainsi, elle s'est entre autres exprimée sur la révision de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée, sur la pérennisation du taux spécial de TVA accordé aux prestations d'hébergement, sur les révisions totales de l'ordonnance sur l'imposition à la source du DFF et de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles ainsi que sur le Projet fiscal 17.

3. Évènements et contacts

Assemblée générale
La deuxième assemblée générale de la CDFV s'est tenue le 19 mai. Elle s'est déroulée à l'hôtel Schweizerhof. Après la partie statutaire, les directrices et directeurs des finances présents ont suivi l'exposé du directeur de l'Administration fédérale des finances, Serge Gaillard. Si l'intervenant a parlé des défis de la Confédération en matière de politique budgétaire et fiscale, il a aussi pour des raisons d'actualité abordé la question du Projet fiscal 17. Les membres ont ensuite eu l'occasion d'échanger sur un mode informel dans le cadre d'un apéro.

Colloque «Impôts vs taxes – pleins feux sur les sources de revenus des villes»
Le colloque annuel était consacré aux sources de revenus des villes. Il s'est tenu le 22 septembre 2017 au restaurant «Zum Äusseren Stand». Le Prof. Beat Stalder a commencé par replacer la question dans son contexte, à la suite de quoi a eu lieu un échange d'expériences pratiques entre les villes membres. Le surveillant des prix, Stefan Meierhans, a lui aussi pris la parole et donné son point de vue sur la perception des taxes par les villes.

Échanges techniques avec la présidence de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances CDF
Le 24 novembre s'est tenue pour la deuxième fois une rencontre entre les présidences de la CDFV et de la CDF. Ces échanges techniques se sont concentrés sur le Projet fiscal 17. Par ailleurs, diverses possibilités d'approfondissement de la collaboration ont été étudiées.

Organes

Le Président

Daniel Leupi	Conseiller municipal de Zurich

Vice-présidentes

Florence Germond	Conseillère municipale de Lausanne
Silvia Steidle	Conseillère communale de Bienne

Comité

Michael Aebersold	Conseiller communal de Berne
Yvonne Beutler	Conseillère municipale de Winterthour
Franziska Bitzi Staub	Conseillère municipale de Lucerne
Fabio Bongiovanni	Conseiller communal de Neuchâtel
Karl Kobelt	Conseiller municipal de Zoug
Sandrine Salerno	Conseillère administrative de Genève
Martin Tschirren	Directeur suppléant de l'Union des villes suisses (assesseur)

Secrétariat

Karin Christen	Directrice de la CDFV
Susanne Gasser	Responsable des finances et des ressources humaines de l'Union des villes suisses
Maja Münstermann	Administration de l'Union des villes suisses

Compte 2016, Compte et Budget 2017, Budget 2018

	Compte 2016 CHF	Compte 2017 CHF	Budget 2017 CHF	Budget 2018 CHF
RECETTES				
Cotisations des membres	101 000.00	114 000.00	103 000.00	119 000.00
Recettes des colloques et conférences	2 160.00	810.00	2 000.00	1 000.00
Intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	**103 160.00**	**114 810.00**	**105 000.00**	**120 000.00**
DÉPENSES				
Assemblée générale	1 753.50	2 459.00	3 000.00	3 000.00
Médias	808.50	1 505.70	2 000.00	2 000.00
Colloque / conférence	6 267.10	6 423.70	8 000.00	8 000.00
Projets	17 560.80	46 205.55	35 000.00	25 000.00
Frais administratives	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00
Traductions	6 260.15	7 511.15	7 000.00	8 000.00
Internet	2 311.20	736.55	700.00	700.00
Groupes de travail, comm.	0.00	150.00	2 000.00	2 000.00
Rapport de gestion	874.80	874.80	1 000.00	1 000.00
Révision	756.00	756.00	1 000.00	1 000.00
Frais Banque/Poste	0.00	60.00	100.00	100.00
Secrétariat général	54 250.00	54 250.00	54 250.00	54 250.00
TOTAL DES DÉPENSES	**90 842.05**	**120 932.45**	**115 050.00**	**106 050.00**
Benefice (+) / Déficit (-)	**12 317.95**	**– 6 122.45**	**– 10 050.00**	**13 950.00**

Bilan au 31.12.2017

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
ACTIFS		
FONDS DE ROULEMENT		
Liquidités		
PostFinance	13964.35	73560.85
	13964.35	**73560.85**
Créances sur livraisons / prestations		
Créances sur livraisons / prestations	0.00	0.00
	0.00	**0.00**
Autres créances à court terme		
Compte courant UVS Berne	0.00	0.00
	0.00	**0.00**
Total du fonds de roulement	**13964.35**	**73560.85**
SOMME DU BILAN	**13964.35**	**73560.85**
PASSIFS		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes		
sur livraisons / prestations	2318.65	55792.70
	2318.65	**55792.70**
Autres dettes à court terme		
Compte courant UVS Berne	0.00	0.00
	0.00	**0.00**
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	1000.00	1000.00
	1000.00	**1000.00**
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	**3318.65**	**56792.70**
CAPITAUX PROPRES		
Patrimoine au 01.01.	16768.15	4450.20
Bénéfice annuel	−6122.45	12317.95
PATRIMOINE AU 31.12.	**10645.70**	**16768.15**
SOMME DU BILAN	**13964.35**	**73560.85**

Rapport de l'organe de révision

BLASER
TREUHAND
BERN

Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren
Sektion des
Schweizerischen Städteverbandes
Monbijoustrasse 8
3001 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
btb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, 23. Februar 2018

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

An die Mitgliederversammlung der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Blaser Treuhand AG

M. Blaser

Urs Blaser
dipl. Experte in
Rechnungslegung
und Controlling
Leitender Revisor
Revisionsexperte

Dr. Michael Blaser
dipl. Math. ETH
dipl. Wirtschaftsprüfer

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen
Treuhändervarbandes
TREUHAND | SUISSE

Villes membres de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes

Baden
Bâle
Berne
Bienne
Coire
Frauenfeld
Fribourg
Genève
Gossau SG
Granges
Horgen
Kloten
Lausanne
Liestal
Lucerne
Meyrin
Neuchâtel
Rapperswil-Jona
Regensdorf
Riehen
Schaffhouse
Schlieren
Soleure
Saint-Gall
Thoune
Vevey
Wallisellen
Wil SG
Winterthour
Zoug
Zurich

Editeur
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32, info@cdfv.ch, www.cdfv.ch

Photo
«Urban – Raum – Mensch», Rolf Siegenthaler, Bern (sur mandat de l'UVS)

Layout
Atelier KE, Meiringen